

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$5.00
— (payable durant l'année).....	6.00
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$3.00
— (payable durant l'année).....	4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion.....	\$0.50
Chaque insertion suivante.....	0.12
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion.....	\$0.08
Chaque insertion suivante, par ligne.....	0.02

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC,

JEUDI, LE 18 AOUT 1870.

L'élection de Bellechasse.

M. Téléphore Fournier a été élu par acclamation député de Bellechasse aux Communes. Cette nouvelle a dû surprendre nos lecteurs pour le moins autant que celle de la victoire des Prussiens sur les Français, d'autant plus qu'elle n'est pas le résultat d'une manœuvre savante, mais d'une manifestation spontanée de l'opinion publique. La fortune, après avoir tenu longtemps rigueur à M. Fournier, n'a point fait pour lui les choses à demi : c'est par la grande porte qu'elle l'a admis au nombre des élus. Elle devait bien cette tardive, mais éclatante réparation à un candidat si souvent malheureux. Le moins étonné cependant n'est pas M. Fournier. En voyant venir à lui les adhésions les plus imprévues, les suffrages les moins espérés, il n'en croyait pas ses yeux ni ses oreilles. Il ne s'expliquait pas plus pourquoi on lui était tout à coup si favorable qu'il ne s'était expliqué auparavant pourquoi on lui était si hostile. A coup sûr, ce n'est pas lui qui a changé.

Il n'y a pourtant là autre chose qu'un caprice de la fortune. Depuis déjà quelque temps, nous entendons faire l'éloge de M. Fournier par bon nombre de ceux qui autrefois disaient qu'il n'arriverait jamais et qui se réjouissaient. On regrette son absence du Parlement, sa longue disgrâce politique. Quand les gens, que le soin de leurs intérêts a doué d'un flair extraordinaire, s'expriment ainsi, l'avènement de l'homme à qui ils rendent enfin hommage, n'est pas lointain.

A notre avis, la meilleure et la plus juste signification à donner à cette élection est d'y voir l'expression du mouvement qui se fait en ce moment dans l'opinion publique en faveur des capacités et contre les nullités. On sent que, dans les circonstances présentes, il importe que chaque comté se fasse représenter par un homme en état de juger des graves questions d'avenir qui, d'un jour ou l'autre, peuvent être posées devant nous ; on comprend que si, graduellement, on n'élève pas le niveau de notre représentation, nous nous trouverons, à l'heure des crises, dans un état d'infériorité, dans l'impossibilité de tenir tête à des adversaires qui ont déjà sur nous l'avantage du nombre.

Quant à nous, qui n'avons pas du moins à nous reprocher d'avoir jamais combattu la candidature d'un homme intelligent, si nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir toujours refusé notre appui aux nullités, nous acceptons l'élection de M. Fournier comme un signe de bon augure, comme le signal d'une réaction électorale, d'un réveil intellectuel.

Informations.

Le *Nouvel-Monde* a pris sa quatrième année d'existence mardi dernier. Cette feuille, nous dit-on, se tire maintenant à 4,850 exemplaires. Nous souhaitons à notre confrère qu'il puisse ajouter un zéro à ce chiffre à la fin de sa quatrième année.

La *Gazette de Sorel* vient d'entrer dans sa quatorzième année d'existence. Succès croissants à notre confrère M. G. J. Barthe.

Le *Courrier*, d'Ottawa, est en train de compléter une superbe, une splendide amélioration. Cette feuille anglo-française va devenir essentiellement française. C'est du progrès.

On a essayé, l'autre jour, à Cherbourg, les torpilles immergées à l'entrée des passes de la digue et le succès a été si complet, que la rade a été immédiatement soulevée comme par une tempête. Seulement c'est la gent poissonnière qui a été la première victime de cette expérience. Le courant électrique l'a si maltraitée, que les pêcheurs ont pu ramasser à la main une immense quantité de poissons asphyxiés et à demi morts qui se débattaient à la surface de l'eau.

On lit dans une correspondance de la Rivière Rouge adressée au *Courrier d'Ottawa* :

M. Riel est un bel homme, qui ne paraît pas avoir de prétentions comme on le disait à Ottawa. Il a un bel organe, il parle bien et exprime sa pensée en peu de mots. Il paraît bien aimer les Canadiens et prendre un intérêt tout particulier au sort de ceux qui arrivent pour participer aux fêtes de la Rivière Rouge. M. Champagne me fit voir tout le fort—Voici ce que j'ai remarqué : A l'intérieur il y a plusieurs gros canons, des bombes, etc. Autour se trouve une plate forme qui peut servir au besoin d'observatoire et ici et là sur cette plate forme on voit des soldats qui font la garde. Ce fort est assez bien construit en bois et en pierre. Il y a six bastions qui m'ont paru bien solides et bien armés.

J'ai été présenté à l'adjudant général Lépine qui, je vous avoue, est un homme bien planté, comme on dit à Ottawa lorsqu'on rencontre un homme de six pieds et quelques pouces.

Tous les métiers en général sont d'une politesse à vous faire croire que vous êtes parmi les bons habitants du district de Québec. Ils vous rencontreraient vingt fois par jour qu'ils s'informeront de l'état de votre santé. Rien ne leur appartient. Ils ont le cœur sur la bout des doigts. Je dois vous dire que la ville de Winnipeg n'a rien de bien marquant. C'est une vraie bicoque ; il y a là au plus 50 maisons, mais elles sont toutes assez spacieuses.

Les Cantonnements de Metz.

Paris, 23 juillet.

Ce matin j'ai déjeuné au camp du fort Saint Martin, occupé par une partie de la garde impériale. C'est une matinee très bien employée. Nos soldats ont une façon particulièrement courtoise, franche et hospitalière d'accueillir leurs hôtes. Que le ministère a tort de se défier de la présence des journalistes à l'armée. Quand bien même ils arriveraient avec des dispositions curieuses et bavardes, le patriotisme si ouvert et si communicatif des officiers et des soldats s'imposerait à eux, les pénétrerait et retiendrait leurs plumes dans la mesure d'une juste réserve. A voir de près la guerre et ses nécessités, on devient soi-même en quelque sorte soldat, on s'astreint à une discipline volontaire.

L'emplacement du camp est réellement superbe. C'est un terrain de manœuvres, très étendu, de forme plane et ovale, entouré d'une lisière de grands arbres. Au fond, sur le haut d'une colline, le fort Saint Quentin se détache, nu et blanc, sur le fond vert des prairies environnantes.

En entrant dans ce camp, ce sont, d'un côté, des chasseurs qui tiennent la droite. En style militaire, la droite signifie l'avant garde d'un corps d'armée, et la gauche répond à la queue.

Donc, les chasseurs en avant, puis les voltigeurs à la suite.

En arrière des tentes de ces régiments, les canons et leurs caissons occupent le second plan.

Au milieu se tient la garde du camp. C'est là que sont plantés les drapeaux, avec une escouade composée d'hommes pris à tour de rôle dans chaque compagnie.

Là, aussi, les soldats punis font leur temps de peine. Les tentes sont alignées le long des arbres ; elles sont à l'ombre ; et rien n'est plus gracieux que d'apercevoir ces rangées de toiles blanches se mariant avec la verdure de la promenade.

Les tentes sont disposées par série de six ; une large rue les sépare : chaque compagnie occupe une de ses rues, la première section à droite, la seconde à gauche. Sur le front de bandière, les fusils sont dressés en faisceau ; telle est l'ordonnance. Au milieu des rues, deux piquets de bois, plantés en terre et traversés par un bâton, portent les fourniments, sabres, gibernes et ceinturons.

En arrière, ce sont les tentes des officiers, généralement plus hautes que celles du soldat. Le capitaine alla siéger ; la seconde est occupée par le lieutenant et sous-lieutenant. Le mobilier est très succinct : sur la terre, une couverture et une peau de mouton. L'officier couche dans son camp. Tout près, un plant, la cuscute, sorte de petite malle noire contenant des effets et des armes. Au troisième plan viennent les voitures des cantinières et des marchands attachés à la suite des régiments. Là, il ne faut demander ni tables ni chaises ; on consume debout, à moins qu'on ne préfère s'asseoir par terre. En général, un camp brille par l'absence de sièges ; les seuls que j'ai pu constater sont les bidons en fer-blanc, et encore sont-ils réservés à l'usage des sous-officiers, amateurs du confortable.

C'est le matin que le spectacle est le plus curieux : sur toute la ligne, c'est une agitation réellement très pittoresque. La dienne sonne avec le soleil ; aussitôt les soldats déboulonnent les extrémités des tentes, et les rattachent les uns aux autres, de façon à former avec deux tentes une sorte de petite halle, commode pour la circulation et le ménage. De toutes parts, on brosse, on astique, on lave. C'est l'heure de la toilette ; les uns étendent leur linge humide sur les traverses des tentes, voyant d'autres sur le rebord des fossés, qui coiffent leurs mentons, au rasoir d'un barbière, en culotte rouge. Puis vient l'heure du déjeuner.

Chaque compagnie est divisée en sept escouades au point de vue culinaire. Chaque homme, pourvu qu'il ne soit pas reconnu incapable de surveiller la marmite, est à son tour chargé de l'office de cuisinier. Les soldats de corvée apportent le bois, un trou est creusé en terre et le chef installe sa batterie. Le partage de la viande est une opération importante. Les représentants des sept escouades se réunissent en conseil devant le quartier de bœuf à eux dévolu ; l'un d'eux le dépèce en sept portions égales, sous le contrôle et avec les observations des camarades ; chaque marmite reçoit sa part. Alors un des hommes se retourne, et un autre désignant du doigt une des marmites de commande pour celle-ci, pour celle-là, et ainsi de suite.

Il y a deux repas par jour, identiques, quant à la carte ; de la soupe et du bœuf le matin, du bœuf et de la soupe le soir. Libre à chacun de se procurer les douceurs compatibles avec l'état de sa bourse. Ne pensez pas au brouet des Spartiates ; la soupe et la viande sont très-satisfaisantes. Il est probable que, lorsque viendra la période du biscuit, les festins diminueront de qualité. Le mal est que les légumes verts contiennent très-chers ; on sera forcé de recourir au riz et aux légumes secs. Mais le soldat a bien des tours dans son sac, et il saura bien sauver l'honneur de la soupe.

Les soldats mangent fraternellement à la même gamelle. Pour les sous-officiers, ils ont chacun la leur. Ils s'assient en rond avec politesse et cérémonie, à la façon des tailleurs, ap-

portant individuellement leurs couverts et leur quart (le quart est un vase en étain, qui sert à mesurer l'eau de vie.) Souvent il arrive que l'ordinaire est embelli par la présence d'un poulet ou d'un canard, aux succulentes senteurs.

MM. les officiers s'associent en popotte, terme technique ; la popotte est composée des officiers de deux compagnies. Une malle sert de table, et, pour s'attabler, il y a des plants. Les convives sont en tenue de fantaisie, avec le petit bourgeois, en laine blanche ou bleue. Je vous assure que le camp est une superbe salle à manger, qui vaut bien le Café Anglais. Parmi les ordonnances, il est des guillards qui en remontreraient à la *Cuisinière bourgeoise* ; puis l'appétit fait le reste, et à la guerre comme à la guerre.

Après le repas, lecture du rapport dans chaque compagnie ; chaque soldat est au courant de son affaire ; diverses sonneries appellent au service les sous-officiers ; les heureux, qui ne sont point de besogne, s'installent pour dormir ou achèvent leur toilette de ville.

Des drapeaux succèdent aux allées et venues, suivant l'heure des appels qui sont généralement, par jour, au nombre de trois. L'officier constate ainsi que tous ses hommes sont au complet.

C'est ainsi que le temps se passe gaieusement en attendant l'ordre du départ de l'état-major, qui peut venir d'un instant à l'autre.

Aussitôt les tentes sont pliées et les sacs bouchés, le camp est levé ; en avant, sur la frontière.

Aussi en quittant ces braves gens, nous nous serons la main, et du plus profond de mon cœur, je leur souhaite bonne chance pour eux et pour la France.

E. ABOUT.

Chemin de Fer du Canada-Central.

Nous lisons dans la *Minerve* :

Samedi à un lieu au St. Lawrence Hall, à 2 heures de l'après-midi, l'assemblée des actionnaires du Chemin de Fer du Canada-Central, d'Hon. M. J. J. C. Abbott, fut élu président de l'assemblée.

Le rapport des Directeurs pour l'année dernière et dont on fit lecture, contenait l'histoire du chemin de fer depuis qu'il a été question de le construire jusqu'à ce jour. Le rapport parlait avant tout de l'achèvement du chemin, et bien qu'il y eût beaucoup d'opposition à la dernière requête au Parlement pour l'adoption d'un bill, accordant une plus longue période de temps pour l'achèvement du chemin, on a cependant réussi à atteindre le but et à assurer le concours désiré. Le chemin promet beaucoup et il est évident que le public commercial de la Puissance en appréciera mieux les avantages lorsqu'il sera terminé.

Un peut expliquer en peu de mots qu'elle est l'origine de ce chemin de fer. En 1864, un octroi de terre fut fait pour un chemin de fer qui devait s'étendre de Québec jusqu'à Lac Huron ; mais l'entreprise ayant été abandonnée, cet octroi fut divisé en faveur d'un chemin de fer du Canada Central depuis Montréal jusqu'à Pembroke. La compagnie ne prit pas l'initiative et ce n'est seulement qu'après quinze mois que les actionnaires actuels commencèrent à s'occuper de cette entreprise qu'ils résolurent de mettre à exécution. En vue d'avoir un chemin de fer de 50 milles à un coût très modéré, la compagnie fit un contrat l'automne dernier pour la construction de la ligne depuis Carleton Place jusqu'à Ottawa, laquelle sera ouverte le 15 de septembre prochain. Cette ligne cependant n'est qu'une partie de celle qu'on se propose de construire et qui ira directement d'Ottawa à Montréal, et aussi se continuera jusqu'à Pembroke pour venir en jonction avec le chemin de fer de la Rivière Nord qui arrivera à Québec. Cette ligne sera aussi continuée de Pembroke jusqu'au St. Lawrence, reliant ainsi l'Océan avec le Lac Supérieur.

L'achèvement de la ligne ci-dessus serait le moyen d'ouvrir le pays entier au commerce, et

donner du ressort à l'agriculture. Cette ligne, se trouvant renfermée dans la Puissance, pourrait être ensuite à la ligne de l'Union du Pacifique. L'achèvement de la branche du chemin de fer de Carleton Place était un de leurs plus grands desirs pour l'entier achèvement de la ligne.

Le mémorandum de l'acte d'amalgamation, pour les commissaires du chemin de fer du Canada central et la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord fut ensuite présenté à l'Assemblée et lu, sur motion de M. Ashworth, il reçut l'approbation des membres.

Un nomina comité composé de l'honorable John Hamilton, Hon. J. J. C. Abbott et M. Scott, M. P. P. afin de s'entendre avec la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord, relativement aux conditions de la dite amalgamation avec ordre d'en faire rapport à l'Assemblée des actionnaires à Ottawa, le 15 septembre prochain. On procéda ensuite à l'élection des Directeurs.

Sur motion de M. Scott, secondé par M. H. Abbott, les membres dont les noms suivent furent élus Directeurs pour l'année suivante, savoir :

Hon. John Hamilton, L. Beaubien, l'Hon. J. J. C. Abbott, R. W. Scott, J. G. Richardson, A. J. Ashworth, D. Stark, Geo. Lowe, J. W. B. Rivers, et M. Wm. Rodden.

L'assemblée s'ajourna à 34 heures.

Nouvelles d'Europe.

Paris, 17 août.

Blocus des ports sur les côtes de la Prusse et de la Confédération allemande du Nord. Proclamation du Vice-Amiral Fourichon, commandant des forces navales françaises.

Le *Journal Officiel* publie l'avis suivant du blocus des ports allemands et prussiens : Nous, soussigné, vice-amiral, commandant en chef des forces navales de l'Empereur de France, dans la Mer du Nord, considérant l'état de guerre entre la France et la Prusse ainsi que les États de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et en vertu de l'autorité dont nous sommes investi, déclarons que le 15 août 1870, les côtes de la Prusse et de la Confédération de l'Allemagne du Nord, s'étendant depuis Borken au nord de l'Eider avec leurs ports, leurs rades, leurs rivières, leurs chemins, en état de blocus effectif par les forces navales placées sous notre commandement, et qu'il sera alloué aux navires amis ou neutres dix jours pour terminer leur chargement aux ports en blocus. Nous prendrons des mesures rigoureuses contre tous les navires qui rompent le blocus, en conformité des lois internationales et des traités maintenant avec les puissances neutres.

Donné à bord du vaisseau cuirassé de S. M. l'Empereur des Français, le *Magnanime*, stationné entre l'île anglaise d'Heligoland et la côte prussienne, le 12ème jour d'août 1870.

(Signé) Fourichon, Vice-amiral, commandant en chef.

Havane, 17 août.

On apprend de Mexico, à la date du 11 du courant :

Madame Juarez est mourante.

Le gouvernement est en banqueroute.

Romero sera probablement nommé ministre à Washington et Maric Col lui succèdera dans le cabinet.

Paris, 17 août, 5 h. a. m.

Le *Journal Officiel* qui vient de paraître, ne contient aucune nouvelle de la grande bataille. Le *Gambus*, cependant, dit que d'importantes et satisfaisantes dépêches ont été reçues hier.

Le maréchal Bazaine garde la plus grande discrétion sur ses mouvements.

Un rapport que le Prince Frédéric-Charles a demandé une armistie, afin de pouvoir enterrer ses morts. Elle lui aurait été refusée par le commandant des troupes françaises.

Il n'y a pas de doute que l'on s'est chaudement battu depuis samedi dernier ; les français ont été occupés à faire de grands mouvements stratégiques qui leur ont valu une longue série d'engagements, vu que les opérations se faisaient

dans un endroit où les communications sont difficiles.

Les fils du télégraphe ont été coupés et les nouvelles n'arrivent plus vite.

Londres, 17 août.

Hier soir, la garnison de Strasbourg a été repoussée avec grandes pertes après avoir laissé trois canons entre les mains de l'ennemi.

La rumeur que l'Impératrice aurait demandé au gouvernement Belge la permission de traverser le pays pour se rendre en Angleterre est confirmée.

Nouvelle armée à Châlons—Alarmes de la presse de Berlin.

Londres, 17 août.

L'impopularité croissante de l'Empereur à Paris est due à son intervention dans les commandements de l'armée au lieu de laisser la besogne à ses généraux.

Le Post dit que des communications télégraphiques en arrière de l'armée prussienne, sont coupées.

On dit que les boîtes contenant les effets particuliers de Napoléon arrivent à Madrid. Plusieurs autres boîtes soupçonnées appartenir au même propriétaire sont arrivées en divers endroits en Belgique.

Des nouvelles de Paris disent que l'Empereur est activement occupé à organiser une grande armée à Châlons.

Le principal corps de l'armée française est concentré à Etain, situé à environ 12 milles au nord-est de Verdun, et à 76 kilomètres de Châlons.

Les troupes qui sont actuellement en Algérie, ne seront pas appelées.

Les gardes de Paris demandent à être mis en service actif.

La presse prussienne s'alarme des rapides succès de l'armée du Roi Guillaume.

Le nouvel emprunt prussien ne rencontre pas d'appui à Hambourg.

L'archevêque de Paris a livré aux autorités françaises toutes les écoles du diocèse et les autres institutions pour servir d'hôpitaux.

Echec de deux divisions Prussiennes.

Paris, 17 août.

Les nouvelles officielles suivantes ont été communiquées au ministère de la guerre : Le Département de la Guerre vient justement de recevoir des nouvelles de l'armée qui continue d'obtenir le succès de dimanche dernier. Après la brillante victoire de dimanche soir, deux divisions de l'ennemi ont cherché à intercepter la marche des armées françaises, mais ont été bel et bien repoussées. L'Empereur est arrivé à Châlons où il lève une forte armée.

Londres, 17 août.

Le *Times* dit que l'armée française a éprouvé une défaite décisive à Metz. Une bataille décisive aura lieu à Châlons, après quoi l'Angleterre interviendra.

Les correspondants des journaux de Londres confirment les rapports que les soldats français étaient déjà épuisés de ténir lors du dernier engagement.

Florance, 17 août.

Le gouvernement italien a augmenté son armée. Un emprunt extraordinaire pour la guerre a été négocié.

New York, 19 août.

Des télégrammes privés reçus d'Europe aujourd'hui par les banquiers, disent que le comte de Palikao a officiellement annoncé que les Prussiens ont abandonné toute tentative d'empêcher la réunion des forces françaises, et qu'ils traiteraient vers Commercy, que le maréchal Bazaine commande une nouvelle armée qui entrera en campagne avec l'armée du Rhin ; que le maréchal MacMahon est arrivé à Châlons samedi dernier au matin ; que l'armée française a combattu deux divisions prussiennes.

M. J. Gaillardet télégraphie au *Courrier des Etats-Unis*, ce matin, que les batailles de dimanche et de samedi ont eu lieu entre Metz et Verdun. Ces engagements n'ont pas désarmé l'armée vaincue, au contraire les Prussiens ont éprouvé des pertes si considérables qu'ils ont été obligés de faire une halte après avoir quitté les bords de la Moselle. Il ajoute que cet

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 18 AOUT 1870.

MARTIAL DE SARMEUSE

PAR

ÉMILE GABORIAU.

(Suite.)

Il est sûr que l'épave qu'il venait de tenter était faite pour porter la lumière dans son esprit. Hommes et argent avaient été repoussés. Si Marie-Anne avait entendu avec une visible horreur ses déclarations déguisées, M. Lacheneur avait accueilli plus que froidement ses avances et l'offre d'une véritable fortune.

En outre, il se rappelait l'œil terrible de Chanlouineau.

— Comme il me toisait, ce magnifique rustre ! gronda-t-il. Sur un signe de Marie-Anne, il m'eût écorché comme un ouf, sans souci de mes cheveux. Ah ça ! l'aimerais-tu aussi lui ? Nous serions trois poursuivis en ce cas.

Mais plus l'aventure lui paraissait difficile et même périlleuse, plus elle irritait sa passion.

— Tout peut se réparer, songait-il. Les occasions de nous revoir ne nous manqueront pas. Ne faudra-t-il pas que nous ayons quelques entretiens avec M. Lacheneur pour régulariser la restitution de Sarmouse ?... Je l'approviserai. Pour la fille, mon rôle est tout tracé. Même, je profiterai de la détestable impression que j'ai produite. Je me montrerai aussi timide que j'ai été hardi, et ce sera bien le diable si elle n'est pas touchée et flattée de ce triomphe de sa beauté. Reste le d'Escorval.

C'était là que le bat blessait Martial, ainsi

qu'il se le répétait en son langage trivial qu'on emploie vis-à-vis de soi.

Il avait bien vu M. Lacheneur chasser brutalement Marie, mais sa colère lui avait paru bien grande pour être absolument réelle.

Il soupçonnait une comédie, mais pour quoi ? Pour lui, Martial, ou pour Chanlouineau ?... Et encore dans quel but ?...

— En attendant, disait-il, me voici les mains liées, et empêché de demander compte à ce petit d'Escorval de son insolence. Digérer un affront en silence... c'est dur. Puis, il est brave, c'est incontestable ; peut-être s'aviserait-il de venir me provoquer de nouveau. Que faire en ce cas ?... Il est d'assez bonne noblesse pour que je n'aie aucune satisfaction à lui refuser. D'un autre côté, si j'avais seulement le malheur de faire tomber un cheveu de sa tête, Marie-Anne ne me le pardonnerait jamais.

Ah ! je donnerais bonne chose en échange d'un petit expédient pour le forcer à quitter le pays.

Tout en roulant dans son esprit ces projets dont il ne pouvait ni prévoir, ni calculer les épouvantables conséquences, Martial arrivait à l'avenue de Sarmouse, quand il lui sembla entendre des pas précipités derrière lui.

Il se retourna, et voyant deux hommes qui accouraient en faisant des signes, il s'arrêta. C'était Chupin et un de ses fils.

Le vieux maraudeur, le dimanche soir, s'était faufilé parmi les gens chargés d'aller préparer à Sarmouse les appartements, il avait déjà trouvé le secret de se rendre utile, il visait à devenir indispensable.

— Ah ! monsieur le marquis, s'écria-t-il dès qu'il fut à portée de la voix, nous vous cherchons partout, mon fils et moi ; c'est M. le duc...

— Bien, dit sèchement Martial, je rentre.

Mais Chupin n'était pas susceptible, et si fa-

cheux que fut l'accueil, il ne s'en risqua pas

moins à cheminer derrière Martial, assez près pour être entendu.

Il avait son projet, car il ne tarda pas à entamer le long récit de toutes les calomnies répandues dans le pays sur le compte de M. Lacheneur.

Pourquoi choisissait-il ce sujet plutôt qu'un autre ? Avait-il deviné quelque chose de la passion du jeune marquis de Sarmouse ?...

— A l'entendre, Lacheneur—il ne disait plus : Monsieur—n'était définitivement qu'un scélérat à la restitution de Sarmouse n'était qu'une rouerie, enfin il possédait des mille et des cent mille francs, puisqu'il mariât sa fille Marie-Anne.

Si le vieux maraudeur n'avait que des soupçons, Martial les changea en certitude par sa vivacité à demander :

— Comment Mlle Lacheneur va se marier.

— Oui, monsieur le marquis.

— Et avec qui ?...

— Avec Chanlouineau, monsieur le marquis.

ce gars, vous savez bien que les paysans voulaient massacrer sa place, parce qu'il avait manqué de respect à M. le duc. Il est finaud, le matin, et si Marie-Anne lui apportait pas de bons vœux vaillants, il ne la mènerait pas à la mairie... Oh non !... quoique ce soit une belle fille.

— Est-ce positif ce que vous dites là ?...

— A ma connaissance, oui. Mon aîné qui est là, a entendu dire à Chanlouineau et à Lacheneur que la noce est pour le mois qui vient, et qu'on va publier les bans...

Et se retournant vers son fils :

— Pas vrai, mon gars ? demanda-t-il.

— Ma grande foi, oui ! répondit le gars, qui jamais n'avait ouï rien de pareil.

Martial se tut, honteux peut-être de s'être laissé prendre aux amonores de ce vieux, mais satisfait d'être averti de cette circonstance si importante.

Si Chupin ne mentait pas, et quelles raisons pouvait-il avoir de mentir, il devenait évident que la conduite de M. Lacheneur cachait quelque gros mystère. Comment, sans quelle tout-puissant motif, eût-il refusé sa fille à Maurice d'Escorval qu'elle aimait, pour la donner à un paysan ?...

Ce motif, Martial se jurait de le pénétrer, quand il arriva à Sarmouse. Un singulier spectacle l'y attendait. Dans le grand espace sablé qui s'étendait entre la porterie et le perron du château, se trouvaient amoncelés toutes sortes d'effets d'habillement, du linge, de la vaisselle, des meubles... On eût dit un démantèlement. Une demi-douzaine d'hommes allaient et venaient, et debout au milieu de ce remue-ménage, le duc de Sarmouse donnait des ordres.

Martial ne comprit pas tout d'abord. Il s'avança donc vers son père, et après l'avoir respectueusement salué :

— Qu'est-ce que cela ?... demanda-t-il.

M. de Sarmouse éclata de rire.

— Comment, vous ne devinez pas ?... fit-il.

C'est cependant bien simple. Quel maître le gîte, à son retour, couche dans les draps d'un usurpateur, c'est charmant pour une première nuit, pour une seconde, non. Ici tout

chee permettra au général Trochu d'organiser une nouvelle armée à Châlons, cette armée compte déjà 200,000 hommes.

Un télégramme spécial daté de Londres le 17 au matin, dit que l'avant-garde des Prussiens continue de s'avancer sans interruption sérieuse.

Les Français opèrent une retraite désastreuse.

Dernières Nouvelles d'Europe.

Dépêches de 2 heures.

New-York, 18 août.

Scarmouches.

Un correspondant du *World* télégraphie que les scarmouches se multiplient. Les Prussiens, cependant, laissent Verdun derrière eux vu qu'ils ont maintenant Metz, Thionville, Strasbourg et toutes les places fortifiées.

On croit sur des rapports authentiques que les Français sont concentrés à Châlons au nombre de 300,000 et avec 1000 canons et les Prussiens au nombre de 500,000 et avec 1400 canons.

Les engagements de lundi et mardi peuvent être considérés comme le prélude d'une des plus grandes batailles qui aient jamais été livrées.

On pense que, pour des raisons politiques plutôt que militaires, les deux armées vont se hâter d'en venir au coup décisif.

Complication Européenne appréhendée.

On croit savoir qu'il se passe en Prusse une situation qui exige le remboursement des frais de la guerre et la session de la Lorraine et de l'Alsace. C'est sur ce point en litige que reposent les craintes de prochaines complications européennes.

La Russie presse l'Angleterre de maintenir l'équilibre des puissances.

La Russie commence déjà à presser le gouvernement anglais à venir à une entente pour maintenir l'équilibre des puissances. Il est rumored que les Allemands de la Baltique Russe agissent et que l'armée Russe est mobilisée pour la frontière de la Prusse.

Quant pour le moment dépend du résultat qu'aura la bataille de Châlons.

Collision au Brésil. 160 pertes de vie.

New-York, 18 août.

Les nouvelles reçues de l'Amérique du Sud, disent qu'un collision est arrivée le 25 juillet dernier, sur le fleuve des Amazones, Brésil, entre deux steamers. L'un d'eux a sombré en une demi-heure, avec 200 passagers à bord, dont 160 ont péri. Il avait une cargaison évaluée à \$450,000; pas d'assurances.

Militaire.

17ème Bataillon d'Infanterie "Lévis".

Compagnie No. 6, St. Michel.

Pour être Lieutenant:

Achille Dougal, Gentilhomme, E. M., vice

H. Lachance, qui n'est pas en état de donner ses services.

Pour être Enseigne:

Arthur Després, Gentilhomme, E. M., vice

A. Sauteira, qui n'est pas en état de donner ses services.

Compagnie No. 7, St. Raphael.

Pour être Enseigne, provisoirement:

Sergent George Gagnon, vice E. Mercier, qui a laissé les limites.

Bataillon Provisoire de Temiscouata.

Pour être Adjudant, avec le rang de Lieutenant:

Alfred LeBel, Gentilhomme, E. M.

Compagnie No. 1, Fraterville.

Pour être Lieutenant:

Enseigne Alphonse Béchard, E. M., vice T. Gaudry, dont la démission est par le présent acceptée.

Pour être Enseigne:

Sergent George LeBel, E. M., vice Béchard promu.

Bataillon Provisoire de Rimouski.

Compagnie No. 4, Ste. Cécile du Bic.

Pour être Enseigne:

Sergent Joseph Talbot, E. M., vice E. A. Chamberland, dont la démission est par le présent acceptée.

Compagnie No. 5, St. Anaclet.

Pour être Lieutenant:

H. Arnel Michaud, Gentilhomme, E. M.

Bataillon Provisoire de Portneuf.

Compagnie No. 2, St. Raymond.

Pour être Enseigne:

Abraham Frederick Beevor, Gentilhomme, E. M., vice R. G. Patton, décédé.

—Mais avant d'arriver à la fille, repart le duc parlons du père. Il est fort de mes amis et je le sais par cœur. Vous avez entendu des fausses nouvelles reprocher ce qu'ils appelaient mes préjugés, n'est-ce pas? Eh bien! comparé au marquis de Courtmieu, je ne suis qu'un insignifiant.

—Oh!... mon père...

—Rien de plus exact. Si je suis pas de mon époque, on l'a tenu, lui, pour arrêté, sous le règne de Louis XIV. Seulement, car il y a un siècle, les principes que j'affiche hautement, il les tient en fermes dans sa tabatière...

—Et vous à lui pour ne l'avoir qu'un moment opportun. Il a, j'aimerais cruellement souffert pour ses opinions, en ce sens qu'il a été forcé de les cacher assez souvent. Il les a cachées sous le Consulat, d'abord quand il revint d'émigration; il les dissimula plus courageusement encore sous l'Empire... car il a été quel que chambellan de "Buonaparte", ce cher marquis... Mais, chut! ne lui rappelez pas cet héroïsme, il le déplore depuis Lutzen.

C'est de ce ton que M. de Sairmeuse avait coutume de parler de ses meilleurs amis.

—L'histoire de sa fortune, poursuivait-il, serait l'histoire de ses mariages. Je dis "ses", parce qu'il s'est marié un certain nombre de fois... avantageusement. Oui, en quinze ans, il a eu la douleur de perdre successivement trois femmes, toutes meilleures et plus riches les unes que les autres. Sa fille est de la troisième et dernière, une Cissé Blossac... c'est celle qui a le plus duré; elle est morte vers 1809. A chaque veuvage, il trompait son désespoir en achetant quantité de terres ou de rentes. Si bien qu'à cette heure, il est aussi riche que vous, marquis, et qu'il a des influences secrètes dans tous les camps... Mais, j'aimerais un détail il flaire, m'a-t-on dit, l'influence du clergé, et il est devenu d'une haine piétée.

—Il s'interrompt, la voiture venait de s'arrêter dans la cour d'honneur de Courtmieu, et le marquis accourait de sa personne au devant de ses hôtes. Distinction flatteuse qu'il ne prodiguait pas.

C'était bien l'homme du portrait.

Long plutôt que grand, solennel et remuant à la fois, M. de Courtmieu portait une lévite infinie et des souliers à boucle d'or. La tête qui surmontait cette immense chapente était remarquablement petite, — signe de race, — couronnée de rares cheveux plats et noirs, — il les teignait, — et éclairée par de gros yeux ronds et sans chaleur.

La morgue qui sied au gentilhomme et l'humilité qui convient au chétien, se livaient, sur son visage, un perpétuel et bien plaisant combat.

Il serra tour à tour entre ses bras M. de Sairmeuse et Martial, non sans le comble de compléments débités d'une petite voix de tête, qui étonnait, venant de ce grand corps, autant que surprendraient des sons de flûte sortant des flancs d'un ophtalmide.

—Enfin, vous voici... répétait-il; nous vous attendions pour délibérer... c'est très grave... très délicat aussi. Il s'agit de rédiger une adresse à Sa Majesté. La noblesse, qui a tant souffert de la Révolution, attend de larges compensations... Enfin, nous nous amis des environs, au nombre de seize, sont réunis dans mon cabinet transformé en chambre de conseil...

Martial frémit à l'idée de tout ce qu'il allait être obligé d'entendre de choses naises et insipides, et la recommandation de son père lui revenant à propos.

—N'aurons-nous donc pas l'honneur, demanda-t-il, de présenter nos respects à Mlle de Courtmieu?

Ma fille doit être dans le salon avec notre vieille cousine, répondit le marquis de Courtmieu d'un ton distrait... à moins qu'elle ne soit au jardin.

Grand Incendie à Ottawa.

Une dépêche particulière que nous recevons d'Ottawa, nous apprend que cinq moulins de M. Gilmour sur la rivière Gatineau ont été réduits en cendre hier.

Les assurances se montent au chiffre de \$40,000 au Royal et à la Queen Insurances.

Le feu a aussi détruit tout le village à Bell's Corners, à l'exception de quelques bâtisses.

Plusieurs maisons dans les townships Nepean et Gloucester sont devenues la proie des flammes.

FAITS DIVERS.

PERSONNEL.—Nous avons le plaisir d'apprendre que M. J. P. Rhéaume, M. P., est complètement rétabli.

LIGNE DE RICHELIEU.—Le vapeur *Québec* a échoué ce matin à six milles en bas de Sorel. Le Canada a pris à son bord les passagers et les malles et est arrivé cette après-midi.

LA COLLISION DE L'AUTRE JOUR.—Sur des informations inexactes, nous avons annoncé hier que l'enquête sur les cadavres des quatre victimes de la collision de l'*Étoile*, était terminée, et que le verdict avait été rendu dans les quatre cas.

L'enquête n'est pas encore terminée et se continuera samedi prochain, à 10 heures.

MUSICAL.—Il y avait musique hier soir sur l'Esplanade. La musique du 69e régiment, sous la direction de M. Lamont, en faisait les frais. Il faisait une charmante soirée et, promeneurs et promeneuses ont dû jouir délicieusement.

La musique a été splendide; les divers morceaux ont été, comme d'habitude, exécutés avec un brillant et une précision remarquables.

Les musiciens ont été très bien choisis; c'est de la musique savante et brillante, et qui peut être comprise et goûtée par tout le monde; aussi, dès les premières notes, la promenade cesse-t-elle, chacun choisit l'endroit qui lui semble préférable et écoute avec le plus religieux silence.

Un solo de cornet joué par M. Lamont, à la sérénade d'hier, a eu un grand succès et a été rappelé par la foule. Si ce n'est pas abuser de la bienveillance du colonel Bagot et des officiers du 69e régiment, nous espérons que ces sérénades hebdomadaires ne nous seront pas retranchées de sitôt; que cette récréation nous sera assurée tant que dureront les beaux jours d'été.

Nous sommes bien fâché de mettre constamment ainsi M. Lamont à contribution; mais lorsqu'on est musicien comme lui, on s'expose à ces contrariétés.

UN GRAIN.—A minuit précis, la nuit dernière, il est tombé sur la ville un grain tout simple ment universel, accompagné de formidables éclairs, de tonnerre point; de pluie, une bagatelle; mais monsieur Éole s'en est donné des quatre points cardinaux: un ouragan, rien moins. Heureusement sa visite n'a pas été longue, mais aussi il en a fait de belles sur son passage.

Comme le temps était un peu chaud hier soir, grand nombre de personnes avaient à demi fermées leurs fenêtres, d'autres ne les avaient pas fermées du tout; de sorte qu'à l'arrivée de l'ouragan, plus d'un chassai a fait le saut et est venu se briser sur le trottoir, ou est resté suspendu par une des deux extrémités.

Immédiatement après l'ouragan, on pouvait voir dans les mansardes des gens courir çà et là avec des lumières, cherchant les outils nécessaires pour raccommoder leurs fenêtres démantibulées. A une heure, nous entendions encore le bruit du marteau.

Il est tout probable que l'ouragan a commis des dégâts plus sérieux. Tout ce que nous avons pu apprendre jusqu'à présent, c'est qu'il a démolé une maison en voie de construction près de l'Hôpital de la Marine. Elle appartenait à un M. Gravel.

UN TISSU CÉLESTES.—Les journaux, en relatant la confrontation de Sappia, l'un des accusés du procès de Blois, ont cité un incident assez curieux. Cet interrogatoire a presque révélé l'existence d'une invention étrange, qui pourrait trouver son emploi et faire fortune dans la guerre du Rhin ou dans toute autre guerre.

Il s'agit de l'étoffe céleste, brevetée au nom de M. Muratori, et déjà expérimentée par plusieurs commissions techniques. C'est un tissu extrêmement souple et léger, aux mailles serrées et absolument imperméables.

Le procédé de confection et d'appât est un mystère; mais ce qui paraît acquis, c'est que les balles ne traversent pas; elles glissent et tombent inoffensives.

L'inventeur s'est prêté lui-même aux essais, et, revêtu d'une sorte de gilet de flanelle très léger, il a affronté le feu d'un fusil, sans même s'exposer à une contusion.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

L'inventeur se rendit aussi à Florence, et des expériences furent faites à Gènes, sur l'ordre du gouvernement italien.

M. Muratori n'a pas de fortune personnelle, et l'on assure que ce qui le compromet ou tout au moins retarde l'achèvement sérieux et pratique de son invention, c'est la difficulté qu'il a éprouvée à constituer une Société par actions pour l'exploitation de son brevet.

On voit, sur cette simple donnée, si elle n'est pas contradictoire, l'immense parti que l'équipement militaire pourrait tirer de ce brevet. On supprimerait, notamment pour les cuirassiers, leur carapace d'acier, si lourde, si gênante, si coûteuse, et on la remplacerait par l'étoffe en question ajustée sous l'uniforme. Toute une armée pourrait même, grâce à une application du système sur une plus vaste échelle, devenir invulnérable ou à peu près.

Il y a deux ans environ, à la suite d'une audience de l'empereur, M. Muratori eut quelques entretiens avec le maréchal Niel, un rapport technique fut même rédigé par une commission spéciale.

Dans la Cour du Recorder de la Cité de Québec.

CANADA.
PROVINCE DE QUÉBEC.
CITÉ DE QUÉBEC.Le quatrième jour d'août mil huit cent soixante-
et-dix.

PRÉSENT :

Son Honneur JACQUES CRÉMAZIE, Recorder.

Dans la cause,

No. 3294.

LA CORPORATION de la Cité de Québec,

Demanderesse.

vs.

CHARLES GEDDES, ci-devant de notre Cité de
Québec, dans le dit District, Courrier, et main-
tenant de lieux inconnus.

Défendeur.

ATTENDU qu'il appert par le rapport sous ser-
ment de David Blanchet, un des Huissiers de
la dite Cour, contre le défendeur en cette cause,
qu'il a été constaté que le défendeur ne réside pas
dans le District de Québec, et qu'en conséquence il
n'a pu lui signifier une copie du bref de sommation
tel que voulu par la loi qui régit cette Cour; il
est ordonné sur requête de la Demanderesse à
cette fin, que par un avertissement à être inséré
deux fois en français dans le journal appelé l'Éve-
nement, publié en langue française dans le dit Dis-
trict, et deux fois en anglais dans le journal appelé
le Morning Chronicle, publié en langue anglaise,
dans le dit District, le dit Défendeur soit notifié
de comparaitre devant cette Cour pour y répondre
à l'action de la dite Demanderesse, sous deux mois
à compter de la dernière insertion du dit avertisse-
ment; et faute par le dit Défendeur de ce faire,
il sera procédé sur la dite action comme dans une
cause par défaut.

De par la Cour,

CHARLES L. GETHINGS,

Greffier de la Cour du Recorder
de la Cité de Québec.

Québec, 17 août 1870.—21

OCT. LEMIEUX & Cie.

Encanteurs et Marchands à Commission.

Le soussigné remercie ses amis et le public en
général de l'engagemment qu'il a reçu
depuis deux ans qu'il exerce le commerce de Fru-
itier.A partir de cette date, OCT. LEMIEUX & Cie,
commenceront à agir comme Encanteurs et Mar-
chands à Commission, et comme tels, ils ouvriront
le 20 du courant, une Salle d'Encan et de
vente privée No. 39, Rue St. Jean, Faubourg St.
Jean.Les acheteurs ont un fonds considérable de Mar-
chandises Sèches, de Cordonnerie, Groceries, ainsi
que toutes sortes d'effets tels que Meubles, Ménages
et Pianos pour argent comptant.Le soussigné a aussi une commission, et au plus
court délai, tous les articles ci-dessus mentionnés.
Toutes les Marchandises ou tous effets déposés
à leur Salle d'Encan seront assurés au moins un
quart de leur valeur dont le propriétaire recevra
les garanties.Les citoyens qui désireront leur confier des
ventes d'encan à domicile ou dans leur salle d'en-
can, seront toujours les bienvenus, et seront très
satisfaits de l'empressement avec lequel ils exé-
cuteront toutes les commandes.MM. Oct. Lemieux & Cie, sollicitent respec-
tueusement du public un patronage qu'ils s'effor-
ceront de mériter, et promettent de donner à tout
le monde la plus complète satisfaction.

OCT. LEMIEUX & Cie,

Encanteurs.

Québec, 15 août 1870.

AVIS.

Le soussigné ayant été dûment autorisé de pren-
dre, au nom de la Couronne, possession des
biens laissés par Pierre Chapoton, en son vivant,
Pilot, de St. Roch de Québec, décédé le 17 juillet
dernier, de intestat, et sans laisser d'héritier, et de
procéder à l'inventaire desdits biens, et ayant
pris possession des biens trouvés en la maison
qu'occupait le dit Pierre Chapoton, lors de son
décès, requiert les personnes qui ont des réclama-
tions contre sa dite succession, de lui présenter
dument attestées, et celles qui doivent à la
dite succession, de lui payer les sommes par elles
dûes.

JOS. LAURIN,

Notaire Public.

Québec, 15 août 1870.—31

L'OPINION PUBLIQUE,

JOURNAL ILLUSTRÉ

Paraissant à Montréal tous les Jours.

M. PAUL DUMAS, de la maison Desbarats,
est à Québec en ce moment. Ce mien-
si est chargé de solliciter le patronage des ci-
toyens de cette ville et les prior de souscrire à
l'Opinion Publique, seul journal de ce genre,
publié dans cette Province.M. Dumas aura l'honneur de visiter les person-
nes à domicile; il compte que les sympathies ne
lui feront pas défaut.

PRIX DE LA SOUSCRIPTION :

Pour 1 an.....\$2.50

Pour 6 mois.....1.25

Québec, 5 août 1870.

Collège Commercial de Montmagny.

L'ENCOURAGEMENT qu'a eu le soussigné de-
puis six ans qu'il fonde cette maison, lui per-
met aujourd'hui de réduire le prix de la pension à
\$9 par mois ou \$90 par l'année au lieu de \$150.
L'instruction est surtout commerciale et anglaise
pour les sujets d'origine française et commerciale-
française pour ceux d'origine anglaise. On donne
une attention spéciale à l'enseignement de la
langue anglaise, au calcul, à la Tenue de Livres et
à former les élèves à une belle écriture.La pension est très bonne, jamais de plaintes à
ce sujet.La discipline et l'ordre sont le but constant de
la surveillance active des professeurs et du Prin-
cipal dont la longue expérience dans l'enseigne-
ment est bien connue.Pour les prospectus, s'adresser au Principal à St.
Thomas, Montmagny.

COR. DUFRENE

Québec, 15 août 1870.—2m

TRAVERSE DU VAPEUR "EXPRESS"

Cet magnifique Vapeur laisse Berthier tous les
LUNDIS, JEUDIS et VENDREDIS de Québec
samedi, à 8 HEURES A. M. Il laissera Québec
tous les MARDIS et SAMEDIS à 2 heures P. M.,
arrivant à St. Laurent, St. Michel et St. Jean Isle
Orléans, en allant et revenant.Tous les JEUDIS le Bateau fait le voyage la
même jour pour la commodité des gens de la cam-
pagne, et laisse Québec à 4 heures P. M.

Québec, 27 juillet 1870.—1m

CIN! CIN!!

En déchargement de l'Emily Augusta de Rot-
terdam.

25 BARILS Générine de DeKuyper.

150 Caisnes Vertes, do

50 " Rouges, do

50 " Vertes, Houtman.

A vendre en gros et en détail par

JOS. LACHANCE,

8, rue Sous-le-Fort,

A l'Enseigne du Pain de Sucre.

Québec, 15 août 1870.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de
SIMON CARRIER, Hôtelier et Commerçant.JE, soussigné, R. HENRY WURTELE, ait été
nommé syndic dans cette affaire.Les créanciers sont requis de filer leurs réclama-
tions devant moi d'ici à un mois.R. HENRY WURTELE,
Syndic Officiel.

Québec, 17 août 1870.—2s

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de
ELIE NOEL, Epicier,Je, soussigné, GEORGE FARAR GIBSON, de
la Cité de Québec, Syndic Officiel, a été nommé
syndic dans cette affaire.Les créanciers sont requis de filer leurs réclama-
tions devant moi d'ici à un mois.G. F. GIBSON,
Syndic.

Québec, 13 août 1870.—2s

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de
ELIE NOEL, Epicier,A VIS est par le présent donné qu'une assemblée
générale des créanciers de la faillite aura lieu pour l'inter-
rogatoire public du failli, et pour l'arrangement
des affaires de la faillite en général, JEUDI, le 15ème
jour de SEPTEMBRE prochain, au bureau du
soussigné, No. 9, RUE ST. PIERRE, Basse-Ville,
Boulevard.GEO. F. GIBSON,
Syndic.

Québec, 12 août 1870.—2s

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de
JOHN W. McLEOD,A VIS est par le présent donné que la Faillite a été
déposée au bureau d'actes de composition et de
décharge, à être exécutée par la majorité en nombre
des créanciers du dit failli, représentant les trois-
quarts en valeur de ses dettes, sujets à être exami-
nés pour la vérification de telle proportion, et s'il n'y
a pas d'opposition faite à moi au dit acte dans
les six jours accordés par la loi depuis la dernière in-
sertion de cet avis, j'agis d'après le dit acte sui-
vant.WM. WALKER,
Syndic Officiel.

Québec, 11 août 1870.—2s

Acte de la Faillite de 1864.

Dans l'affaire de
THEODORE LEFEBVRE dit BOULANGER, de
Lévis.LES créanciers du failli sont notifiés de se ren-
dre au bureau du soussigné, No. 17, RUE ST.
PIERRE, Basse-Ville, Québec, LUNDI, le 2ème
jour d'AOUT 1870, à 2 HEURES P. M., pour
procéder à l'interrogatoire public du dit failli et
pour l'arrangement des affaires de la Faillite en
général.WM. WALKER,
Syndic Officiel.

Québec, 11 août 1870.—2s

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de
ISRAEL DUMAIS de Roberval, dans le District
de Châteaufort.A VIS est par le présent donné que l'immeuble
suivant, savoir :Un certain emplacement ou lopin de terre sis et
situé dans le township de Roberval, faisant partie
du lot numéro dix-neuf du premier rang, de forme
triangulaire, lequel fait partie et consiste dans le
tiers Nord-Ouest du terrain ci-après décrit savoir :borné au front du premier rang joignant par le
dit Nord-Ouest au chemin de front sud-est et au
dit Lot St. Jean, et par le côté Sud-Est à l'On-
guet et Jeffrey Potvin, avec maison d'habitation
circonstances et dépendances faisant partie des
biens du failli, sera vendue au public à la vente
annuelle et perpétuelle de huit piastres par
année à Châteaufort dans le bureau du shérif dans
le District de Châteaufort le VINGT-DEUX SEP-
TEMBRE prochain, à DIX heures du matin.

L. N. HENAU,

Syndic.

Québec, 21 juillet 1870.—2m

20e Année de Visi

LE Dr. J. D. L. ZENDEL, est venu à l'exprès
par mer aux Canadiens, dignes descendants de
France, sa vive sympathie pour la réception cor-
diale qu'il reçoit d'eux tous les ans, et qui lui fait
joir de la fraternité d'une famille nationale fran-
çaise. Il restera trois semaines dans cette ville
pour recevoir ses amis et le public, et donnera
comme à l'ordinaire ses consultations médicales
sur les maladies du corps et celles de l'âme, verba-
lement ou par écrit, avec son livre, "Anthro-
ponomy," qui traite de la constitution de l'homme,
sylvie d'un dictionnaire de toutes ces maladies.Le Dr. n'a jamais rencontré les guérisons qu'il
a faites, qui paraissent miraculeuses, mais qu'il
peut expliquer physiologiquement. Entre autres, il
y a 3 ans à Québec, il a guéri un garçon de 9 à 10
ans du Tétanos en deux séances, par son pouvoir
magnétique. Cet enfant avait été abandonné des
médecins et était étendu depuis trois semaines sur
un lit sans mouvement libre, et toutes les jointures
étaient raides. On peut voir le garçon Jeremiah
Condon, No. 63, St. Paul Street, chez ses parents
qui doivent quitter le Canada le 15 de ce mois.Le Dr. donnera son attention spéciale à la gué-
rison du système nerveux, de la Tête, du Cerveau,
de la Face, de la Poitrine, de l'estomac, des Intestins,
de la Gorge et des Pommex, ainsi bien qu'à celle
des maladies mentales, de la Folie, des Rhuma-
tismes, de l'asthme, du Tétanos, de l'Épilepsie,
de la Paralysie, du Choléra et de la Conspiration.
Il dictera les dispositions du cœur, telles que le
cœur, les vertus, les défauts et les vices, puis
les capacités de l'esprit, et de là, il donnera sa
décision sur le choix de la profession, du métier,
de l'occupation, de l'association commerciale, des
amis, des domestiques et des alliances de mariage,
enfin, il usera ou prescrira, suivant le cas, des re-
mèdes physiques et moraux, et donnera des direc-
tions pour la guérison des maladies de l'âme et du
corps, et pour la préservation de la santé physique
et spirituelle; car le corps ne peut servir l'âme
qu'autant que le corps sera en bon état sans cer-
veau.Honoraires de \$1 à \$3. Bureau : City Hotel,
chez Mme. Boyce, No. 1, rue Desjardins.

Québec, 8 août 1870.

FLEUR! FLEUR!

FLEUR Double Extra Supérieure.

" Extra Supérieure.

" Supérieure, No. 1. ordinaire.

" Forte (boulanger).

" Fine.

" Middlings.

" Pollard.

—Aussi—

Thés de toute espèce.

Biscuits de Matelot.

Pois, etc., etc., etc.

A vendre par

GINGRAS & BAZIN,

Rue St. Pierre,

(Passage Têtu & Garnier).

Québec, 4 août 1870.

A VENDRE.

UN emplacement situé dans la paroisse de Ber-
thier, dans un terrain d'un demi-arpent en
superficie, borné d'un côté, au Sud-Ouest, par Fir-
min Beaudoin, et de l'autre côté, au Nord-Est, par
Louis Mercier; à un bout, vers le Nord, par le
grand chemin, et à l'autre bout, au pied de la
montagne, avec dessus érigée une maison et une
grange.Pour plus amples informations et les conditions
de la vente, s'adresser à Ls. Nar. Roy, N. P., St.
Valier, ou à la Banque de Québec.

Québec, 3 août 1870.—1m

ECOLE NORMALE-LAVAL.

La rentrée des Elèves-Instituteurs aura lieu le 2
Septembre prochain, Vendredi, à 6 heures P. M.La rentrée des Elèves-Instituteurs, le 3 Sep-
tembre, Samedi, à 4 heures P. M.Les classes des Ecoles-Modèles annexes s'ou-
vriront le 3 Septembre, Lundi, à 9 heures A. M.

Thos. A. CHANDONNET, Pres.

P. E. N. L.

Québec, 15 août 1870.—3ps

A VENDRE.

EAU des Sources de Quissey.

A vendre par

H. NOLET,
Escalier Basse-Ville,
Maison l'Événement.

Québec, 10 août 1870.

A VENDRE.

6000 MINOTS Son.

5000 Sacs Sel.

Pois, Fleur, Saïndoux, Beurre, Hareng, Morue

Verte, Biscuit, et tout ce qui concerne en général
le commerce de provisions.LORTIE & FRERE,
Rue St. Paul, Quai Parent.

Québec, 4 août 1870.

A VENDRE.

UNE des BELLES TERRES des Cantons de
L'Est, située tout près du Chef-lieu et à quel-
ques minutes de la station d'Arthabaska, avec une
BRICQUETERIE et une belle et vaste maison,
bâtie au bord d'une rivière, dans laquelle on peut
établir un commerce ou une fabrique quelconque.
S'adresser à M. L. D. Martin, cultivateur, à Ar-
thabaska, ou à M. Honan, avocat, en la dite
ville.

Québec, 5 juillet 1870.

EAU-DE-VIE! EAU-DE-VIE!!

AU PLUS BAS PRIX.

50 QUARTS Caques, Eau-de-Vie de Biscuit, Du-
bouché & Cie

50 Octaves do do do

Cet Eau-de-Vie peut rivaliser avec le Hennessy
après avoir été beaucoup plus élevé.

A vendre au comptant ou par billet par

JOSEPH BOURGET.

P. S.—On peut en voir les échantillons, si on le
desire, au bureau situé en haut du magasin de M.
Ls. Bourget.

Québec, 9 août 1870.

PIANOS! PIANOS!

LES personnes qui ont besoin d'un instrument
de choix doivent s'adresser chez A. Lavigne,
agent des célèbres pianos

SCHUETZ & LUDOLFF

Que le grand Pianiste H. KOWALSKI, tout ad-
miré du public musical de Québec, recommande
d'une manière spéciale. Voici le témoignage qu'il
donne de ces instruments :A Monsieur A. Lavigne, agent des pianos
Schuetz & Ludolf, de New-York :Après avoir joué un concert joué un des pianos
Schuetz & Ludolf, je suis convaincu que de très
grandes qualités distinguent ces instruments.
Égalité des claviers, douceur de touche, puissance
sonore, tout cela s'y fait remarquer. Je suis heu-
reux de leur donner ce témoignage à M. Lavigne.

H. KOWALSKI.

A. Lavigne a toujours en mains les magnifiques
instruments de

MARSHALL & WENDELL

Qui se vendent à un bon marché étonnant.

L'après (prépare expresse) pour Pianos et Har-
moniums.

HARMONIUMS SMITH.

Musique nouvelle requise tous les jours.

A vendre chez

A. LAVIGNE,

Marchand de Pianos et Musique.

No. 114, Rue St. Jean

Bâtisse de la Banque d'Épargne.

Québec, 8 août 1870.

A VENDRE.

100 CAISSES de Claret, diverses marques.

10 Barils do do

25 Barriques de Vin de Bourgogne.

5 do de Vin d'Orpère de Claret & Crape.

5 do de Sherry.

20 Barils de Sherry de L. P. Inglish.

50 do de Sherry, diverses marques.

75 Barils de Vin Colli.

5 Barils de Sauterne.

5 Barils de Vin de Gienneville.

12 Barils de Champagne, diverses marques.

20 Barils d'Eau-de-Vie des Propriétaires.

30 do de Chaloupin.

30 Caisnes d'Eau-de-Vie des Propriétaires.

15 do do Hennessy.

15 do do Chaloupin.

4 Barriques de Vin de D'Kuyper.

5 do de Old Tom.

5 do de Whiskey.

5 Caisnes d'Elizir de Spa.

do Chartreuse.

do Sirop de Citron.

A vendre chez

GARANT & TRUDEL.

No. 21, Rue la Fabrique.

CERTIFICAT.

J'ai fait l'analyse d'un VIN DE SICILE vendu
pour Vin de Messe pour MM. Garant & Tru-
del, et n'ai trouvé dans ce Vin aucune substance
qui indique falsification.Ce Vin qui est de très capiteux, convient parfaite-
ment aux malades.J'ai examiné aussi un échantillon de VIN DE
GRANE que je recommande pour Vin de Messe,
en place du Vin de Sicile, lorsque ce dernier est
mal supporté par l'estomac.Ce certificat n'est de valeur qu'autant qu'il sera
exhibé par MM. Garant & Tru-
del.

F. A. H. LARUE, M. A. M. D.

Québec, 21 juillet 1870.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à
la Législature de la Province de Québec pour
obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOI-
CAUX, portant concession de privilèges exclusifs
ou de pouvoirs de Corporation pour les fins com-
merciales ou autres, ou ayant pour but de régler
des arpentages ou définir des limites, ou de faire
toute chose qui aurait l'effet de compromettre les
droits d'autres parties, sont par les présentes noti-
fiées que, par les règles du Conseil Législatif et de
l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles
règles sont publiées au long dans la "Gazette Of-
ficielle de Québec"), elles sont requises d'en donner
DEUX MOIS D'AVIS (specifiant clairement et
distinctement la nature et l'objet de la dite de-
mande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en
anglais et en français, et aussi dans un journal
anglais et dans un journal français publiés dans
le district concerné, et de remplir les formalités
qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier
de tel et tels avis devant être envoyés au Bureau
des Bills Privés de chaque Chambre.Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être
présentées dans les "trois premières semaines"
de la session.ROUCHER & BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 4 juillet 1870.

Vin de Gingembre en baril et en caisse

NAZARET TURCOTTE,

Quai de Hunt.

Québec, 22 juin 1870.

NOUVEAUTÉS!

ETOFFES A ROBES.

Nouveaux Tissus de toute

description, pour cette sai-

son et la prochaine, à sa-</

12, RUE CRAIG, (DU POST.) ST. ROCH, QUEBEC.
le 22, 23, 24, 25, 26, 27, 1869.

**aux Entrepreneurs, Constructeurs de
Navires, Meubliers, Charrons.**

de Construction.

500 pieds Pin Blanc, 2000 " de Frêne, 2600 " Epinette, 500 " Orme, 100 " Mérisier, 1500 " Cèdre.

A vendre par

PH. GINGRAS, Marchand,
Quai Napoléon, Bassin-Ville.

LA LYRE ANGLAISE, Cantiques nouveaux et
maisons d'éducation, paroles du R. P. Ju-
stin, Et choeurs Musique et accompagnement
de M. Nicolas Bousquet, 1 vol, 8 in. relié, \$3.75

A vendre chez

FABRE & GRAVEL,
No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal.
Québec, 23 juin 1869.

A V I S.

LES sous-signes se retirant du commerce de bois,
vendent toute la quantité de bois qu'ils ont
en mains et qui consiste en planches de pin et d'é-
pinette, mesurant depuis 3 pouces dans les parties
non polies.

ARCHER & C^{ie}.